



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 29 avril 2009

**L'ANFA, PARTENAIRE DU CONSEIL NATIONAL DES MISSIONS LOCALES
POUR FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES DANS LES SERVICES DE L'AUTOMOBILE**

Bernard Dewulf, vice-président de l'Association nationale pour la formation automobile (ANFA) et Bernard Perrut, président du Conseil national des missions locales (CNML), ont signé le 29 avril 2009 à l'Assemblée nationale, un accord de partenariat pour favoriser l'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans les services de l'Automobile.

Les services de l'Automobile représentent l'ensemble des activités engendrées pendant la durée de vie d'un véhicule, de sa sortie de l'usine de fabrication à sa déconstruction et son recyclage : commerce et réparation, auto-école, station-service, contrôle technique, location de voiture, gestion de parc auto, etc. Au total, 31 millions de véhicules sont concernés, 443 000 salariés travaillent dans 90 200 entreprises et 68 000 jeunes sont en formation chaque année.

Le partenariat ANFA-CNML doit faciliter les bonnes pratiques pour l'insertion des jeunes dans les métiers des services de l'Automobile. Réalisée en relation avec les Conseils régionaux, cette action concerne dans un premier temps les régions Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. Elle sera par la suite étendue à l'échelle nationale.

Les deux parties signataires engagent leurs réseaux respectifs dans l'identification puis l'accompagnement personnalisé et renforcé des jeunes de moins de 26 ans vers l'emploi :

- Rapprocher les jeunes des missions locales des métiers et des entreprises de la Branche.
- Favoriser l'accès aux contrats en alternance : diplômés et CQP (Certificat de qualification professionnelle) par contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, en relation avec le réseau de CFA pilotes (Centre de formation d'apprentis) de l'ANFA et les Conseils régionaux.
- Proposer aux jeunes une découverte des métiers, une immersion en entreprise.
- Sensibiliser à l'emploi de ces jeunes les entreprises de la Branche.

Le partenariat mis en place permettra de favoriser l'intermédiation entre les jeunes et les entreprises de la Branche des services de l'Automobile qui recrutent. L'objectif, dans un premier temps, est d'accompagner 100 jeunes bénéficiaires du contrat d'insertion dans la vie sociale vers un emploi.

A propos de l'Association nationale pour la formation automobile (ANFA) - www.anfa-auto.fr

Mandatée par les Partenaires Sociaux, l'ANFA met en œuvre et décline une stratégie de formation centrée sur le renouvellement de la population professionnelle et l'adaptation permanente des personnels en activité. L'ANFA rassemble également les moyens financiers et techniques pour répondre aux besoins en formation des entreprises du secteur des services de l'Automobile. Le service de proximité de la Branche est assuré par 11 délégations régionales, qui déclinent et mettent en œuvre localement l'action de l'ANFA. Leur action permet d'articuler la politique nationale de la Branche avec les réalités territoriales et régionales.

A propos du Conseil national des missions locales (CNML) – www.cnml.gouv.fr

Instance de dialogue entre les collectivités territoriales et l'Etat, le CNML est le lieu d'échange des bonnes pratiques développées au sein du réseau des missions locales. Le CNML est l'interlocuteur naturel des entreprises désireuses de développer une politique de recrutement de jeunes à l'échelle nationale. Présentes sur l'ensemble du territoire, les missions locales accompagnent chaque année près d'un million de jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle. A l'écoute permanente des entreprises et de leurs besoins de recrutement, les 8000 conseillers des missions locales proposent aux employeurs des solutions sur mesure. Les jeunes bénéficient ainsi d'un soutien professionnel et régulier les préparant au recrutement.

Contacts presse :

- ANFA : Marie-Joëlle Depardieu - depardieumj@anfa-auto.fr – Tél. 01 41 14 13 41
- CNML : Yves Auton – yves.auton@finances.gouv.fr – Tél. 01 57 33 81 91